
MAIRIE DE
MATOUQUES
51 510 MATOUQUES

☎ Fax : 03 26 70 99 26

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le quinze décembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST.

Absents excusés : Mr Bruno ADNET, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mme PERARDEL Ophélie, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane,

Mr Bruno ADNET a donné pouvoir à Mr Pierre-Marie GILLE,
Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre RAUX,
Mme Josiane RAOBELINAHARIZOA a donné pouvoir à Mr Guy APPERT.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Bruno CAPT est désigné pour remplir cette fonction.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION :

Mr le Maire présente le rapport d'activités 2016 de la Communauté d'Agglomération de Châlons. Aucune remarque n'est formulée par le conseil municipal qui approuve celui-ci à l'unanimité.

CONSEIL DES MAIRES : Compétence Eau et rapport Urbanisme :

Compétence Eau :

Mr le Maire indique au conseil municipal que la loi NOTRe adoptée le 7 août 2015 prévoit que les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre exerceront la compétence de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2020.

Pour effectuer ce transfert l'Agence de l'Eau propose de financer une étude de gouvernance qui devra comprendre :

- Un recueil des données des services d'eau,
- Une synthèse et la comparaison des services,
- La réalisation d'une stratégie de transfert de la compétence eau potable.

Cette étude permettra de dresser un bilan et fera l'objet de l'élaboration de documents justifiant notamment l'impact sur le prix de l'eau éventuel par rapport aux structures existantes actuellement.

Rapport Urbanisme :

Mr le Maire rappelle que l'instruction des autorisations d'urbanisme a fait l'objet d'une convention de mise à disposition avec la Direction Urbanisme de la Ville de Châlons depuis juillet 2015.

En 2018 un logiciel sera installé dans toutes les communes et permettra de gérer les échanges sous forme dématérialisée. Le coût de ce logiciel pour Matougues est de 177 € pour un coût total de 22 224 €.

DEMANDE DE MR DROUET :

Mr le Maire indique qu'il a reçu Mr Drouet, commerçant à Châlons-en-Champagne pour une demande de vente de pâtisseries à emporter. Le concept est de passer commande par téléphone et Mr Drouet effectuerait ses livraisons en s'installant Place Jean Moulin un jour par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à cette vente itinérante. Une réponse sera faite dans ce sens à Mr Drouet.

EGLISE :

Mr Pernet signale au conseil municipal que les travaux d'entretien à l'église ont fait l'objet de deux devis établis par Mr Da Cunha.

Le premier concerne les travaux extérieurs déjà commencés cette année, avec la reprise des soubassements et reprise des craies, qui doivent se poursuivre afin de consolider l'état de l'église.

Le second concerne des travaux à l'intérieur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de poursuivre les travaux à l'extérieur plus prioritaire et accepte le devis qui se monte à la somme de 8840.00 € hors taxes.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE 2015 ET 2016 :

Mr le Maire présente le rapport du service d'eau potable pour les années 2015 et 2016, il y a lieu de noter que l'indicateur de performance du réseau c'est-à-dire le volume vendu sur le volume mis en distribution est de 86 % en 2015 et de 86.4 % en 2016 ce qui indique qu'il y a peu de fuite sur notre réseau.

Le conseil municipal approuve ces deux rapports.

PROJET DE VOIRIE GRANDE RUE 2^{ème} PHASE :

Mr Robin présente le projet de voirie de la Grande Rue (2ème phase) qui va du bout du lotissement des Champs Chevaliers jusqu'à la rue du Pont de Marne. L'enfouissement des réseaux d'électricité, télécom et éclairage public débuteront au printemps 2018.

Les travaux de voirie débuteront courant août pour s'achever fin octobre 2018 ;

Ces travaux comprendront entre autre la création d'une zone 20 partant du numéro 66 et s'achevant au numéro 27.

Le virage devant chez Mme Colette Chaingy sera repris, un bi-couche sera mis en place impasse Charpentier et l'aménagement de l'entrée du numéro 66 sera effectuée (domaine publique), l'entrée ruelle rémy Aubry sera également réalisée avec une émulsion puisque lors des travaux 1^{ère} phase celle-ci avait été oubliée.

L'estimation des travaux établie par le maître d'œuvre AD P s'élève à 251 543.52 € TTC. Il y aura lieu d'ajouter l'éclairage public environ 20 000 €, le fonds de concours du SIEM environ 6000 € et les travaux de génie civil des Télécom pour environ 26 000 €.

MAISON GODONAISE :

Mme Raux présente les projets des bailleurs sociaux :

- Plurial,
- La Renaissance Immobilière Châlonnaise,
- Et Châlons Habitat

Les trois projets prévoient 2 maisons rue des Juifs et 3 maisons de plein pied à l'arrière du terrain.

Pour le terrain le conseil municipal opte pour un bail emphytéotique de la durée du prêt contracté par le bailleur ce bail pouvant être reconduit.

Ce projet doit encore être affiné et ensuite il faudra que le conseil municipal choisisse le bailleur qui réalisera cette opération.

SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX GRANDE RUE ET CHEMIN DE CHAMPIGNEUL :

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'octroi d'une subvention départementale pour les travaux Grande Rue et Chemin de Champigneul pour lesquels la DETR avait été refusée.

Cette subvention est fixée à 25 512 € maximum pour une dépense éligible de 141 734 € HT.

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

Ce sujet est reporté au conseil municipal du 19 janvier 2018.

POINT SUR L'ETUDE ACOUSTIQUE DE LA SALLE DES FETES :

Mr Pernet présente l'étude pour l'amélioration du confort acoustique dans la salle des fêtes réalisée par la Société Leslie Acoustique. L'estimation des travaux se monte à 55 000 € HT.

Il est préconisé un revêtement mural qui absorbe les sons et également la mise en place de panneaux absorbant devant les fenêtres ou la modification des baies vitrées par la construction d'un soubassement et la pose de nouvelles baies au-dessus.

Le conseil municipal propose au vue de cette étude de demander des devis aux entreprises afin de connaître le montant des travaux à prévoir.

TRANSFERT DES ZONES ARTISANALES :

Mr le Maire explique au conseil municipal que la Communauté d'Agglo a la compétence ZAE (Zone d'Activités Economiques) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le 29 novembre dernier une commission s'est réunie pour délimiter les zones qui seraient de compétence CAC, il s'agit de :

- La zone de Jâlons,
- La zone de Mourmelon le Grande,
- La zone artisanale des Champs Chevaliers,
- Et la zone de Saint-Memmie.

Dans le cas, de promesses de vente ou de compromis de vente conclus entre les communes et les entreprises qui souhaitent s'installer sur la zone d'activités, il peut être conclue une convention temporaire de coopération et de gestion entre la commune et l'EPCI afin d'assurer la continuité des opérations déjà engagées.

Une commission associant les communes concernées et l'EPCI pourra être mise en place pour évaluer les conditions financières et patrimoniales du transfert de la compétence.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget Principal de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR :

Dépenses Investissement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
204	204172	85	Fonds de concours extension réseau BT SIEM (zone artisanale)	4 208.00

CREDITS A REDUIRE :

Dépenses Investissement :

Chap.	Article	Opération	Objet	Montant
21	2111	19	Réserves foncières	- 4 208.00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 0H00.

**Le Maire,
Pierre-Marie GILLE**